

Message de soutiens et d'intérêts communs

Expéditeur : Observatoire du Notariat (notaireabusif@yahoo.com)

À : contact@ofalp.org

Date : vendredi 29 mars 2024 à 12:01 UTC+1

Madame, Monsieur,

Je m'autorise ce mail car je viens de créer, il y a quelques semaines, un site d'information avec de nombreuses similitudes concernant vos revendications, ce que vous exprimez par cette phrase: "**la presse est un contre-pouvoir indispensable** au fonctionnement de la démocratie, sans lequel de nombreuses affaires d'intérêt public n'auraient jamais vu le jour".

L'Observatoire Indépendant du Notariat en France est né d'une **initiative citoyenne**. C'est un collectif composé d'une quinzaine de victimes de notaires sur le territoire national (à ce jour 596 "sympathisants" sur la page facebook.com/notaireabusif) qui s'interroge sur la profession, du moins qui cherche à lui **apporter publiquement la contradiction**. "Être un contre-pouvoir du lobby notarial" en sommes... Il est accessible à travers le site www.oinf.fr.

L'OINF a pour ambition de **questionner notre société** sur cette profession qui fait l'objet de nombreux rapports ministériels et législatifs (je vous invite à consulter la page <https://oinf.fr/2024/03/08/regards-sur-la-profession/>) qui posent un diagnostique factuel bien différent de l'image que nous renvoient les instances notariales.

Pour autant, compte tenu du **poids du lobby**, nous nous heurtons à des **difficultés en terme de relais médiatiques** pour **transmettre une information libre et éclairée auprès de la population**.

C'est pourquoi, **fort de notre soutiens et de cette liberté d'informer que nous défendons tant**, vous serait-il possible de relayer ce mail à vos membres susceptibles de nous aider dans cette démarche de démocratisation?

Au plaisir d'échanger d'avantage avec vous.

Bien cordialement,

Philippe Chabert - 06 26 45 44 64

Correspondant du site portail

www.oinf.fr ou sur www.info-notaires.fr



Nous ne pouvons plus ignorer une réalité qui impacte 1 citoyen sur 3 confronté à un notaire chaque année.

2000 procédures par an qui impliquent des notaires devant les tribunaux

(source rapport annuel du médiateur du notariat en 2022), cela représente un ratio brut de :

- 28,73% des études notariales,
- 16,50% des notaires ou encore
- 164 dossiers qui passent chaque mois devant un tribunal français.

Un problème avec un notaire? Va voir
www.oinf.fr